

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 18 décembre 2017.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le dix-huitième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-sept, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 19 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents :	les conseillères	Luce Lacroix, Nicole Boilard,
	les conseillers	Claude Gagnon, Rosaire Simoneau (à partir de 19h15), Eddy Faucher, Steve Rouleau,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-12-869

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-870

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2018;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

ET, il est résolu que ce conseil accepte le budget de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2018 tel que présenté par la trésorière de la Ville qui s'établit comme suit :

REVENUS

De taxation	
• Activités de fonctionnement	19 145 374 \$
• Activités d'investissement	1 315 000 \$
Tenant lieu de taxes	555 632 \$
De sources locales	2 729 904 \$
De transferts – intérêts dette Gouvernement du Québec	329 180 \$
De transferts - autres	<u>61 683 \$</u>
TOTAL DES REVENUS	24 136 773 \$

Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement

Paiement comptant d'immobilisations	<u>1 300 000 \$</u>
TOTAL DES REVENUS SPÉCIFIQUES TRANSFÉRÉS	1 300 000 \$
TOTAL DES REVENUS APRÈS TRANSFERTS	22 836 773 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration	3 736 825 \$
Sécurité publique	3 353 984 \$
Transport routier	3 000 615 \$
Hygiène du milieu	4 159 021 \$
Santé et bien-être	208 022 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	1 277 494 \$
Loisirs et culture	4 184 383 \$
Frais de financement	<u>911 609 \$</u>

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 20 831 953 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital – Sainte-Marie	1 861 917 \$
Remboursement en capital – Gouvernement du Québec	1 640 400 \$
Transfert – capital dette – Gouvernement du Québec (SOFIL)	<u>(1 869 799)\$</u>

TOTAL DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES 1 632 518 \$

**SURPLUS (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
AVANT AFFECTATIONS** 372 302 \$

AFFECTATIONS

Activité d'investissement	(15 000)\$
Fonds de roulement	(280 000)\$
Quote-part – franchise collective	(44 652)\$
Réserve financière – vidange et disposition des boues des étangs d'épuration	(32 000)\$
Montants à pourvoir dans le futur	<u>(650)\$</u>

TOTAL DES AFFECTATIONS (372 302)\$

SURPLUS (déficit) 0 \$

QUE la trésorière Lucie Gravel est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, les documents concernant le budget 2018 et les transmettre, si requis, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du budget 2018.

Certificat de crédits du trésorier numéro 1 (budget 2018)

Adopté à l'unanimité.

2017-12-871

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2018-2019-2020

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des dépenses en immobilisations pour les années 2018-2019-2020 de la Ville de Sainte-Marie;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

ET, il est résolu que ce conseil accepte le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2018-2019-2020 de la Ville de Sainte-Marie tel que présenté par le maire de la Ville, dont les dépenses triennales prévues s'élèvent à 23 754 935, \$, soit 11 637 825, \$ pour l'année 2018, 10 697 110, \$ pour l'année 2019 et 1 420 000, \$ pour l'année 2020.

QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020.

Adopté à l'unanimité.

Questions de l'auditoire

Une (1) personne assiste à la séance. Cette personne pose des questions et émet des commentaires.

Levée de l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19 H 25.

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.